

Office Star

Office Supplies • Furniture • Computer Supplies

REGLEMENT DU CONCOURS

Jingle Office Star

ARTICLE 1 : OBJET

Office Star, dont le siège social est situé aux angles des rues Ogé et Clerveaux Ci-après dénommée «Office Star » organise un concours de jingle ci-après dénommé «**Konkou jingle Office Star**» qui se déroulera à partir du 1^{er} juin 2017 et prendra fin au 60^e participant, et en tout état de cause le 21 septembre 2017, 4h30 dans les points de vente de Office star ou par internet 12h heure d'Haïti au plus tard.

Le Concours s'adresse à tous ceux qui désire participer en en envoyant une création (parole et musique) respectant les règlements du concours publiés sur www.offistar.com, par email à l'adresse email: jingle2017@offistar.com ou à l'une des adresses de magasins d'Office Star :

- 1) Angles des rues Ogé et Clerveaux
- 2) Complexe Mégamart Delmas

Au terme de ce concours, 10 titres seront sélectionnés par Office Star. Ces 10 titres seront soumis à un jury composé de 7 personnes qui éliront les 3 compositions gagnantes.

Les noms des trois gagnant seront publiés sur les réseaux sociaux, notre web site www.offistar.com, nos infos lettres ou tout autre media juge utile par Office Star le 21 octobre 2017. Office Star se réserve le droit d'interrompre, de supprimer ou de différer le concours, à tout moment, sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans une telle hypothèse, aucun participant ne pourra faire de réclamation à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure à l'exception des collaborateurs de Office Star et des membres de leur famille.

Il est précisé que **chaque participant devra être seul auteur et seul titulaire des droits** portant sur la Création qu'il adressera à Office Star. Ainsi, il ne devra pas être soumis à une quelconque obligation d'exclusivité, ni avoir cédé ou confié la gestion des droits portant sur sa Création à un tiers (ex. : il n'est pas membre d'une société de gestion collective, il est seul interprète et producteur de sa création sonore etc.).

Le participant devra adresser une seule création sonore lors de sa participation.

Chaque participant garantit Office Star contre tout recours ou réclamation qui pourrait être exercé contre elle du fait de sa participation au Concours et de l'exploitation qui pourra être faite de sa Création.

Le Concours sera déclaré clôt le **21 septembre 2017** ou avant cette date lorsque Office Star aura reçu **60 participations**. Office Star en informera alors les auditeurs par voie d'affichage sur www.offistar.com à la page du site internet dédiée au Concours.

Chaque participant devra adresser à Office Star sa Création en respectant les conditions de l'article 3 et en utilisant l'adresse

mail : jingle2017@offistar.com ou le dépôt dans l'une des adresses de Office Star.

Tout upload, contenant une Création qui ne respecterait pas les conditions détaillées au présent article et à l'article 3 (envoi à une adresse erronée) ne sera pas examinée par le jury. Les frais de participation au jeu (ex. : réalisation de sa Création, connexion à internet, frais de déplacement et/ou d'hébergement sont à la seule charge de chacun des participants et ne sauraient faire l'objet d'aucun remboursement.

La participation au Concours est limitée à une participation par personne.

Office Star adressera aux 10 participants dont les créations auront été sélectionnées par le jury, un email leur demandant d'envoyer leurs coordonnées exactes : nom(s), prénom(s), adresse et numéro de téléphone à l'adresse suivante : angles des rues Ogé et Clerveaux, 4, Delmas 30, Complexe Mégamart office star que les participants devront lui retourner dans les 72 heures suivant sa demande. Sans ces indications, sa participation ne sera pas prise en compte et la personne ne pourra prétendre à aucune attribution du lot. Office Star se réserve la possibilité d'exclure tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions de participation.

ARTICLE 3 : CREATION SONORE

La Création sonore adressée par chaque participant devra respecter les caractéristiques suivantes :

3.1 Caractéristiques artistiques

La Création adressée par chaque participant au Concours devra être une création sonore dont le thème sera «Jingle Office Star». Elle se composera uniquement du genre musical musique Haïtienne ou du monde et devra être chantée.

La langue utilisée sera reconnue par la constitution haïtienne. C'est à dire en créole et/ou en français avec jusqu'à 30% de mots ou d'expressions anglaises dans les textes acceptables.

3.2 Caractéristiques techniques

La Création ne devra pas dépasser une durée de 45 secondes.

Elle devra être envoyé par mail : jingle2017@offistar.com ou sur cd à l'une des adresse de Office Star sous la forme d'un fichier WAVE ou MP3. Toute Création ne respectant pas l'ensemble de ces caractéristiques cumulatives ne sera pas prise en compte par Office Star et ne pourra prétendre à aucune attribution de prix.

ARTICLE 4 : JURY ET DESIGNATION DU VAINQUEUR

Un jury composé de 7 collaborateurs de OFFICE STAR sera désigné afin d'examiner les Créations qui lui auront été correctement adressées par les participants conformément aux articles 2 et 3, les autres Créations ne seront pas examinées par le jury et seront disqualifiées du Concours.

A Office Star on ne cherche plus, on trouve!

Angle rues Ogé et clerveaux - Complexe LE MAGLIO - Pétiion-Ville, Haiti

Tel:(509) 2814-4800 - Fax: 1-305-513-5158 - Email: offistar2@aol.com - www.offistar.com

Les personnes sélectionnées seront averties par les réseaux sociaux, notre web site www.offistar.com, nos infos lettres ou autre média jugé utile par OFFICE STAR, le 21 octobre 2017.

Parallèlement, si elle le souhaite, OFFICE STAR pourra adresser aux gagnants un courriel ou par un autre moyen, une confirmation que le participant a gagné.

En cas de défaillance du gagnant pour quelque raison que ce soit, le jury se réunira à nouveau afin de choisir un remplaçant. Le nouveau gagnant sera informé dans les mêmes conditions que le premier selon les conditions énoncées aux présentes.

Du fait de leur participation au Concours, les participants autorisent gratuitement et par avance Office Star à utiliser leurs créations, noms, prénoms, pseudonymes, images et adresses sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 6 ci-dessous et sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque, pendant toute la durée du Concours et pour une période ne pouvant excéder une durée de 10 ans à compter de la clôture du Concours.

Ainsi, Office Star pourra notamment publier librement sur ses plates formes ou par tout autre moyen le nom du gagnant ainsi que les noms des participants et les titres des Créations sélectionnées

ARTICLE 5 : PRIX ATTRIBUE AU GAGNANT

Les 3 participants dont la Création auront été retenue par le jury se verront chacun attribué un lot qui prendra la forme suivantes en bons d'achat à Office Star valable jusqu'au 30 janvier 2018 : **1er prix un bon d'achat de \$1,500.00 | 2ème prix \$750.00 | 3ème prix \$500.00.**

Il est d'ores et déjà entendu que si OFFICE STAR souhaitait diffuser cette Création ou la participation du gagnant sur les antennes de radios ou TV ou autre média sociaux, elle en demandera préalablement l'accord écrit du gagnant ainsi qu'une copie de la Création au format wave, 44100 hz. A défaut d'accord et de remise de la Création au format wave, 44100 hz, la Création ne sera pas diffusée et les lots ne seront pas attribués.

Par ailleurs, si elle le souhaite et avec l'accord préalable du gagnant sur l'utilisation envisagée, Office Star pourra gracieusement utiliser la Création du gagnant, par tous moyen et notamment par le biais de diffusion sur les antennes de médias pendant une durée maximale de 10 ans à compter de sa première diffusion.

Les gagnants autorisent donc gracieusement Office Star à utiliser leurs Créations par tous moyens, et notamment pendant une durée maximale de 10 ans.

Dans le cadre de cette autorisation gracieuse, le gagnant autorise également Office Star à procéder à diffusion sur les antennes des medias, si elle le souhaite.

Il est précisé que Office Star ne pourra pas voir sa responsabilité engagée du fait de la Création et de la prestation du gagnant qu'elle utilise et diffuse et qui relève de la seule responsabilité du gagnant.

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

Office Star mettra en place un système de conservation des contributions adressées par les participants au présent Concours, ainsi que de leurs données personnelles permettant un contrôle en cas de réclamation.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande concernant leurs données personnelles, les participants pourront envoyer un courrier mentionnant l'objet de leur demande, leurs coordonnées à l'adresse suivante :

Données personnelles – Concours Jingle Office Star
Mettre les adresses Office star angles des rues Ogé et Clerveaux et/ou 4 Delmas 30, Complexe Mégamart

Il est précisé que les Créations, et plus généralement, tout document adressé à Office Star dans le cadre de ce Concours ne fera l'objet d'aucun renvoi aux participants qui abandonnent tout droit relatif à ces Créations ou documents. Néanmoins, il est aussi précisé que Office Star n'exploitera pas les Créations des personnes qui n'auront pas été déclarées comme gagnantes du Concours.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Office Star ne saurait être tenue pour responsable si l'envoi d'un participant ne lui parvenait pas pour quelque raison que ce soit, telle que par exemple : envoi à la mauvaise adresse, ou si les données envoyées par le participant étaient incomplètes ou inexploitable (ex. : fichier illisible). Office Star ne pourra voir sa responsabilité engagée en raison d'une impossibilité technique de connexion au site Internet ou tout dysfonctionnement du site internet.

La responsabilité de Office Star ne saurait être recherchée pour aucun préjudice (financier, matériel, moral, corporel ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Concours. Par ailleurs, Office Star ne saurait être responsable du sort de la Création du gagnant qu'elle aura mis à disposition du public. Ainsi, en aucun cas, sa responsabilité ne pourra être engagée par aucune personne de ce fait. Enfin, chaque participant étant seul titulaire de l'intégralité des droits portant sur sa Création pour laquelle il autorise l'utilisation par Office Star, celle-ci ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de l'utilisation qui pourra être faite de la Création qu'elle utilise ; les participants restant seuls responsables de leur Création.

ARTICLE 8 : ACCESSIBILITE DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement pourra être consulté sur les réseaux sociaux, notre web site www.offistar.com, nos infos lettres ou autre média choisi par Office Star.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE

Le Concours Jingle Office Star est ouvert à tous mais la loi Haïtienne lui est seule applicable, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du présent Concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

ARTICLE 10 : CONTESTATIONS

Toute réclamation concernant le Concours devra faire l'objet d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du Concours et devra parvenir à Office Star au plus tard un mois après la publication des résultats définitifs. Au-delà elle ne sera plus examinée.

Toute contestation, tout litige, sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera examiné par Office Star, qui y répondra.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS GENERALES

La participation au Concours emporte l'acceptation pleine et entière de l'intégralité des clauses du présent règlement. Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du Concours, son déroulement, ainsi que ses résultats.

A Office Star on ne cherche plus, on trouve!

Angle rues Ogé et clerveaux - Complexe LE MAGLIO - Pétion-Ville, Haiti

Tel:(509) 2814-4800 - Fax: 1-305-513-5158 - Email: offistar2@aol.com - www.offistar.com